Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 105 (1969)

Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

396

21

Montreux, le 6 juin 1969

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Au corps enseignant du cycle primaire!

Loin de nous l'idée d'aborder le thème des moyens de contrôler si vos élèves ont fait leurs devoirs.

Nous voudrions, par contre, révéler comment vérifier leur hygiène dentaire!

En Suisse, 90-95% des écoliers souffrent de carie dentaire. On estime à quelque 40% le nombre des enfants de 7 à 12 ans qui ne se brossent jamais les dents. 5% seulement les soignent trois fois par jour.
Ces chiffres sont extrêmement alarmants. Ils soulignent l'urgence d'une campagne pour une meilleure hygiène dentaire. Colgate-Palmolive S.A. a donc préparé une campagne «Sauves tes dents rouges». Un matériel complet de démonstration et de «leçon de choses» vous aidera à faire comprendre aisément à vos élèves les graves conséquences d'une hygiène dentaire déficiente. Vous les encouragerez ainsi à prendre meilleur soin de leur dentition.

La campagne s'appuye sur le matériel suivant:

- imprimés conçus sur le mode divertissant, pour distribution aux élèves
- tablettes rouges pour examen par coloration
- une affiche grand format à placer dans la classe
- la brochure documentaire pour le corps enseignant «La carie dentaire – ennemi n° 1 de votre classe!»

Accordez votre soutien à cette campagne pour améliorer l'hygiène dentaire de vos élèves... car prévenir vaut mieux que souffrir.

COUPON

à découper et envoyer à
Colgate-Palmolive S.A.
Talstrasse 65, 8001 Zurich

Je désire recevoir le matériel gratuit pour la campagne «Sauves tes dents rouges».

ED 4

Nombre d'élèves _____ Classe de _____ année

Mr/Mme/Mlle _____

Ecole _____ Adresse _____

No postal/localité _____

Signature _____ Date _____

Le matériel pour cette campagne «Sauves tes dents rouges» ne peut être mis à disposition que jusqu'à épuisement du stock.

comité central

Séminaire international d'études européennes, sous le patronage du Conseil de l'Europe, réservé par priorité aux professeurs d'histoire, de géographie et d'instruction civique, à Macolin sur Bienne (canton de Berne, Suisse) du 7 au 12 juillet 1969.

Pour la 3e fois, le Centre international de formation européenne (CIFE) organise un séminaire à l'intention des enseignants au degré moyen.

En 1967 et en 1968, ces séminaires ont remporté un beau succès et vu la participation d'enseignants français, belges, hollandais, italiens, anglais, suisses, etc.

Grâce à des subsides de la Confédération, du canton de Berne et de la ville de Bienne, ces séminaires peuvent être donnés à des conditions très avantageuses :
— taxe d'inscription : *Fr. 80.—*
— frais de train en partie remboursés
— séjour à Macolin (lundi au samedi) : *gratuit.*

Demandez la formule d'inscription au
Centre international de formation européenne
Secrétariat : 4, boulevard Carabacel, 06-Nice
tél. 85 88 63.

Inscrivez-vous au plus tôt !
Thème général : Construction européenne et problèmes de l'enseignement.

PROGRAMME PROVISOIRE

Lundi 7 juillet

9.00-11.00	Accueil et hébergement des participants à l'Hôtel Bellevue, 2532 Macolin s/Bienne, tél. (032) 2 42 02.
11.30	Vin d'honneur en présence de personnalités représentant les autorités municipale, cantonale et fédérale.
14.00-15.00	**Ouverture du Séminaire et introduction aux travaux** par M. Francis Gérard, directeur scientifique des Editions Kister et Grande Batelière, président du Comité exécutif du MUFM.
15.00-16.30	« **L'idée d'Europe à travers l'histoire** » par M. Herbert Lüthy, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.
17.00-18.30	« **Problèmes actuels des institutions politiques européennes** » par M. Dusans Sidjanski, secrétaire général de l'Association des Instituts d'études européennes, professeur à l'Université de Genève.
20.30-21.30	Constitution des commissions.

Mardi 8 juillet

9.00-10.30	« **Bilan et perspectives de l'intégration économique européenne après douze ans d'existence du Marché commun** » par M. Marc Heim, assistant à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris.
10.45-12.15	« **L'Europe face au défi américain** », par M. Henri Rieben, professeur à l'Université de Lausanne, directeur du Centre de recherches européennes de Lausanne.
15.00-16.30	« **L'action du Conseil de l'Europe en matière d'histoire, de géographie et d'instruction civique** », par Mlle Marie-Thérèse Monticone, administrateur à la division de l'enseignement général et technique du Conseil de l'Europe.
17.00-18.30	Travaux des commissions.
20.30-22.00	Travaux des commissions.

Mercredi 9 juillet

9.00-10.30	« **Science et technologie dans la civilisation contemporaine** », par M. Francis Gérard.
10.45-12.15	« **L'histoire des sciences dans une perspective européenne** », par M. Francis Gérard.
15.00-16.30	Travaux des commissions.
17.00-18.30	Travaux des commissions.

Jeudi 10 juillet

9.00-10.30	« **Problèmes de géographie européenne** », par M. Robert Mossé, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Grenoble.
10.45-12.15	« **L'Europe des régions** », par M. Denis de Rougemont, directeur du Centre européen de la culture.
après-midi	Libre pour excursion dans la région biennoise.

Vendredi 11 juillet

9.00-10.30	« **Problèmes de la réforme universitaire dans une perspective européenne** », par M. Marc Heim.
10.45-12.15	« **Réalités européennes et instruction civique** », par M. Serge Moser, professeur, secrétaire général de la section suisse de l'Association européenne des enseignants.
15.00-16.30	Travaux des commissions.
17.00-18.30	Travaux des commissions.

Samedi 12 juillet

9.00-10.30	Présentation des rapports des commissions en séance plénière.
10.45-12.15	Discussion finale, synthèse et conclusions.
12.30	Déjeuner de clôture.

Une journée sur la télévision éducative à Fribourg

Le GRETI a eu l'heureuse idée d'organiser le samedi 3 mai une journée d'information sur la télévision éducative. Le phénomène est suffisamment important pour que des cercles pédagogiques toujours plus vastes s'en occupent et fassent le point.

Les premiers pas en ce domaine ont été assez décevants en Suisse romande, aussi n'était-il pas mauvais que les responsables eux-mêmes viennent présenter ce qu'ils entendent faire. La tâche est considérable et cette journée à l'Université de Fribourg n'a pas encore réussi à toucher tous ceux qui restent incrédules.

M. Prébandier, de Lausanne, l'organisateur de cette rencontre, n'avait pas lésiné sur les personnalités invitées : tout ce qui touche à la télévision éducative en Suisse était représenté. Tout d'abord, M. Roller, président du GRETI, dans son discours d'accueil, rappela que toute analyse des techniques d'information doit être précédée d'une connaissance approfondie des buts à atteindre. A quoi sert, en effet, de toucher une masse toujours plus grande d'élèves (enfants et adultes) si l'on ne sait où on va !

En introduisant cette journée d'études, M. Prébandier fit quelques considérations indispensables :
— La télévision doit être étudiée comme un **moyen de communication de masse**, touchant un public énorme. La tragédie de Racine, « Athalie », a eu, en une seule soirée à la télévision plus de spectateurs que depuis sa création il y a près de trois cent cinquante ans !
— La télévision est le résultat d'**un travail d'équipe** : par exemple il doit y avoir une étroite collaboration entre l'auteur et le réalisateur.

— La télévision est encore considérée comme **un corps étranger** dans la classe ; elle est encore mal assimilée.
— La télévision est un **moyen éducatif complexe** : elle peut informer ou provoquer un apprentissage. Il faudra donc distinguer entre le programme culturel, source d'informations, et le programme d'instruction. Dans ce dernier cas, la télévision perd son caractère unique pour devenir un des éléments ayant une fonction formative. La télévision peut alors, associée à la radio, à des exercices pratiques écrits, à un enseignement par correspondance, permettre un apprentissage complet, suivi de diplômes. En Grande-Bretagne, près de 100 000 élèves suivent de pareils programmes d'instruction.
— La télévision est un **moyen révolutionnaire de post-éducation** : elle peut toucher une masse de personnes qui n'ont plus ou qui n'ont jamais eu de contact avec l'école. Et ceci à un âge idéal : les jeunes, de 12 à 25 ans vivent un âge très marqué, voire perturbé par l'affectivité, alors que c'est souvent après 25 ans que l'adulte accède vraiment à une pensée abstraite. A ce moment-là, la télévision joue un rôle essentiel.

L'éducation des enfants ; la télévision scolaire de Suisse romande

M. Monnier présenta les travaux de la Commission romande de télévision scolaire et ne cacha pas ses soucis. De 1964 à 1969 la Télévision romande a présenté 59 émissions scolaires, dont 48 productions originales. Elles n'ont, de loin, pas donné pleine satisfaction ! Il n'y a guère eu de séries d'émissions, et les sujets étaient très éclectiques. Souvent, **le principal défaut fut l'abondance des informations** : le sujet était mal défini, trop vaste ; le scénario se voulait exhaustif (orgueil du maître qui veut **tout** dire !). Souvent, il y avait une rupture évidente entre l'intention pédagogique et la réalisation pratique. Le pédagogue surchargé n'avait pas eu le temps de penser son sujet en fonction du petit écran ; le réalisateur, sans formation pédagogique, était trop attiré par une forme esthétique, ou considérait son travail comme une tâche accessoire sans grand intérêt. Et par-dessus tout cela, des budgets ridicules ne permettant guère d'aller de l'avant !

M. Monnier, avec courage, dénonça clairement ces lacunes, puis montra comment la commission envisageait **la suite de son travail**. Tout d'abord, deux pédagogues, MM. Barby et Rudin ont acquis une formation de réalisateurs et seront mieux à même de comprendre et de mettre en image les intentions des scénaristes. Il faut avoir entendu M. Rudin défendre ses conceptions de travail pour savoir que c'est là la bonne solution ! L'énergie pleine de feu de ces réalisateurs-pédagogues va permettre à la télévision scolaire de sortir de son ornière. D'autre part, deux tendances apparaissent : illustrer l'événement, l'actualité et présenter un thème, susceptible, parfois de provoquer des activités créatrices.

La télévision scolaire doit être au service de l'école ; c'est un moyen didactique comme les autres moyens ; il a malheureusement le désavantage de dicter son horaire. Ce point pose le problème du droit juridique d'enregistrer les émissions. Cette question n'est pas encore résolue.

Le programme à long terme de la commission est intéressant et bien des auditeurs, ce samedi 3 mai, auraient désiré en savoir davantage :
— il vaut mieux analyser la spécificité du langage télévisuel parmi les autres moyens éducatifs (par exemple films 16 mm, films à cassettes, radio, disques) ;
— il faut établir un ordre des priorités, des nécessités immédiates : programmes communs à la Suisse romande ; sujets en marge du programme, etc.

Cet exposé fut suivi de la projection d'une émission sur la température, faisant partie d'un ensemble de quatre leçons. MM. Bally, scénariste, et Rudin, réalisateur, présentèrent leur travail, leurs difficultés, et répondirent aux questions des spectateurs.

L'éducation des adultes ; culture et télévision

M. Gerbex, chef du Département sciences et éducation à la Télévision suisse romande, posa quelques jalons pour mieux comprendre le rôle de la télévision dans la diffusion culturelle. Il chercha tout d'abord à **désacraliser la notion de culture** de type universitaire. Il montra que l'homme n'a pas naturellement soif de ce type de culture. Pour l'homme, la culture c'est en premier lieu une façon de vivre en harmonie avec le monde qui nous entoure. Aussi la télévision doit-elle faire très attention : la culture qu'elle offrira ne doit pas être le reflet et l'apanage d'une petite minorité qui impose ses propres choix à la majorité. A vrai dire, on se rend de plus en plus compte que la télévision a tué une certaine forme de culture, celle dite des « élites », et qu'elle est même en train de faire éclater ces « élites » !

La somme des connaissances est tellement vaste que la culture prend deux aspects :
— la **recherche** avec son langage spécifique : c'est la tâche de l'université ;
— la **vulgarisation**, la diffusion par les massmedia, avec son langage accessible à la grande majorité du monde : c'est la tâche privilégiée de la télévision qui pourra mettre en appétit de culture.

M. Gerbex a une vision un peu défaitiste des goûts du public : il ne faut pas l'ennuyer, car il désire avant tout des sports, des variétés, des films divertissants ! On ne peut l'intéresser qu'épisodiquement aux faits qui l'entourent, car il faut doser la vulgarisation...

Cette conception amère et désabusée aurait mérité d'être débattue lors de la discussion finale !

Les problèmes pratiques posés par l'éducation des adultes par la télévision furent évoqués par MM. Barby, réalisateur à la Télévision romande et M. Stambach, coordinateur des programmes à la SSR.

Les adultes sont touchés par la télévision éducante, par retombées indirectes, et par la télévision éducationnelle, qui cherche volontairement à provoquer une attitude active, qui exige un aller et retour.

En France : deux sortes d'émissions de télévision éducationnelle ont été mises en place : celles qui cherchent à améliorer les connaissances générales des adultes (par exemple « RTF promotion ») ; celles qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances professionnelles (par exemple « télépromotion rurale » : les émissions sont reçues dans des centres d'accueil avec animateurs spécialement formés ; étude des documents distribués aux participants ; télédébat).

En Allemagne et en Suisse alémanique : l'expérience du « **Telekolleg** ». L'expérience a démarré en Bavière en 1967 : les émissions doivent préparer à un examen contrôlé par l'Etat ; le cycle dure trois ans et les finances d'inscription sont minimes et comprennent également des cours par correspondance, les corrections des devoirs, des rencontres avec des professeurs qualifiés. En Allemagne, 13 000 inscrits (dont les quatre cinquièmes ont plus de 25 ans), en Suisse alémanique, 9000 inscrits. L'idéal serait d'arriver à un examen de maturité, mais, à court terme, on espère la reconnaissance d'une sorte de « mini-maturité » - « diplôme du Tellekolleg ».

Bien sûr que les questions ne manquèrent pas. On aurait aimé entendre, par exemple, M. Monnier s'expliquer sur la spécificité de la télévision, ou M. Gerbex parler de la culture à l'américaine et de l'« ennui » du public ; mais le temps manqua. Le « Tellekolleg » fut particulièrement discuté : est-ce que la télévision n'est pas un peu aveugle ? Les émissions sont faites d'avance, sans régulation par rapport aux élèves, sans feedback... Est-ce que ce n'est pas un effort financier sans commune mesure avec le public touché ? (Coût

du « Tellekolleg » : 15 millions de DM.) D'autre part, on s'interrogea sur la possibilité d'accélérer les échanges avec l'étranger. Quelle est l'utilité de refaire avec des moyens limités des émissions déjà tournées à l'étranger ?

Laurent Worpe.

Brochure « Concours artistique »

La Chambre suisse de l'horlogerie nous annonce la parution d'une brochure concours que l'on peut se procurer à l'adresse suivante :

Chambre suisse de l'horlogerie
Formation professionnelle
2300 La Chaux-de-Fonds

INTRODUCTION

Cette brochure a été conçue dans un esprit « relations publiques » et pédagogique et s'est tenue résolument à l'écart de toute intention publicitaire ou de propagande.

Elle a pour but de permettre aux garçons et filles des écoles de notre pays, entre 6 et 13 ans, de participer à un concours qui fait appel à leurs qualités artistiques et qui leur est ouvert entre le 15 avril et le 30 juin 1969.

CONCOURS PROPREMENT DIT

Les élèves ont le choix entre un concours individuel et un concours collectif (par classe).

A. **Le concours individuel**

Il consiste pour chaque élève à choisir, parmi les dix documents photographiques qui lui sont présentés dans une brochure agrémentée de peintures d'enfants, celui qu'il préfère, et à en faire une transposition artistique, de la façon la plus originale et la plus imaginative possible.

B. **Le concours collectif (par classe)**

Il est organisé par un maître responsable et consiste à traiter les dix thèmes proposés, chacun au moins une fois, soit dans une seule représentation collective, soit dans une série de représentations individuelles.

L'enfant qui participe au concours à titre collectif a la possibilité de présenter en plus un travail individuel.

C. **Choix des moyens graphiques**

Tous les procédés sont autorisés : peinture, encre de Chine, crayon, papiers collés, marionnettes, modelage, bois ou autres matériaux, etc.

Les documents photographiques présentés dans la brochure sont des éléments de base qui peuvent être interprétés et utilisés par les enfants au gré de leur fantaisie. Cela signifie bien que ces thèmes peuvent être traités de façon très personnelle et très large, car il serait contraire à nos intentions et à nos buts que les enfants se sentent brimés par un cadre trop étroit.

PRIX

A. **Concours individuel**

Les trois premiers dans chaque catégorie (10 catégories = 10 documents photographiques) recevront respectivement une bicyclette, une montre et un transistor de poche.

Le vainqueur toutes catégories recevra en plus un tourne-disque stéréo.

B. **Concours collectif (par classe)**

Les deux classes ayant présenté les meilleurs travaux bénéficieront de voyages d'études, respectivement d'une valeur de Fr. 4000.— et Fr. 2000.—.

Les élèves et le maître de la classe qui obtiendra le troisième prix recevront chacun un disque microsillon 33 tours de leur choix.

C. **Proclamation et distribution des prix**

a) Les gagnants seront informés des résultats du concours au mois d'octobre 1969.

b) Les différents prix seront décernés au mois de janvier 1970, dans le cadre d'une exposition qui réunira les meilleurs travaux présentés.

c) Les participants n'ayant pas obtenu de prix recevront en janvier 1970 une brochure de la Chambre suisse de l'horlogerie qui présentera le meilleur travail dans chaque catégorie de photos (concours individuel) et les meilleurs travaux collectifs.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Rappel

Le soussigné rappelle le cours de boxe AVMG organisé le mercredi après-midi 11 juin 1969 à 14 h. 30 au Collège de Béthusy à Lausanne par R. Giovanni ex-professionnel et pour lequel les inscriptions sont encore reçues.

A. Rubli, Valentin 27, Lausanne.

A propos de nos salaires

Lettre ouverte d'un fonctionnaire marié, père de famille

Il peut paraître osé de parler de **revendication de salaire** un an et demi après l'ajustement consenti par l'Etat à ses serviteurs.

Mais je désire exprimer ici un sentiment d'inquiétude impatiente en face de la situation matérielle actuelle de beaucoup de chefs de familles du corps des fonctionnaires de l'Etat de Vaud — sentiment partagé d'ailleurs par les comités de nos associations : **Le salaire du père de famille versé par l'Etat demeure insuffisant, actuellement.**

L'augmentation des impôts et, surtout, des **loyers ;** la hausse inexorable du coût de la vie — en dépit des statistiques — suivent une progression constante. L'apprentissage ou les études des enfants coûtent cher, ainsi que leur équipement.

Que la maladie ou l'accident perturbent un budget familial : c'en est fait de l'équilibre financier du salarié.

On peut objecter que les caisses de secours de diverses sociétés sont à la disposition des intéressés. C'est un remède, utile évidemment. Mais, il faut lutter contre les causes du mal, car on ne s'adresse à ces caisses que lorsqu'on est en proie aux pires difficultés.

Pour les autres — ils sont nombreux, répétons-le — il faut trouver un gain accessoire...

La période actuelle de très haute conjoncture se poursuit : l'économie privée réalise des bénéfices extraordinaires ; les capitaux-actions augmentent dans des proportions fabuleuses, laissant pantois le citoyen-salarié. Seuls la fortune ou les gains supplémentaires de ces derniers permettent l'achat du superflu, pourtant nécessaire de nos jours : voiture, matériel audio-visuel privé, ouvrages d'art, etc.

Dès lors, l'intervention auprès de l'Etat de la Fédération des fonctionnaires, appuyée par **tous ses membres** doit être envisagée dans les plus brefs délais, sous forme d'une lettre pétition ou de tout autre moyen — mais légal — qu'elle jugerait utile d'employer.

Il sera demandé :

— Une augmentation du traitement de base.
— Une augmentation substantielle de l'allocation de ménage et de celle pour enfant, apprenti ou étudiant.

En matière d'impôt :

— Ces allocations seront soustraites du produit du travail.
— Les défalcations pour charge de famille feront l'objet d'un examen nouveau.

Nous demandons que la procédure de discussions soit accélérée, afin qu'une augmentation éventuelle n'intervienne plus après des années de palabres épuisants pour les membres des commissions chargés de mission.

Je pense que la Fédération est capable de créer **l'unanimité** de ses quelques 8000 membres. Les conclusions élaborées lors d'une assemblée extraordinaire auraient certainement du poids.

Cher collègues, croyez qu'il m'en coûte d'exprimer ici un aspect de notre « faiblesse économique ». Je préfère travailler pour ma classe plutôt que « revendiquer ». Je constate qu'il est déprimant de devoir parlementer tout au long de sa carrière avec l'Etat-Patron pour obtenir des réajustements de salaire absorbés au fur et à mesure par la hausse constante de la vie.

Le 6 mai 1969.

Jean Ribolzi.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Assemblée du 27 mai

Le « marathon » des statuts s'est terminé mardi 27 mai à la salle communale de Plainpalais. La très faible participation à cette assemblée (37 personnes) témoigne malheureusement une fois de plus du désintérêt d'un grand nombre de membres dès qu'il s'agit d'un problème qui ne semble pas les concerner directement.

1. Communications du comité

La séance de délégations du 22 mai a été presque entièrement consacrée aux relations entre le corps enseignant et le service médico-pédagogique. Un prochain article vous apportera des précisions.

Les décisions prises lors de l'assemblée consacrée au plan d'études (6 mai) ont été transmises à la DEP et feront l'objet de notre séance de délégations de juin.

Le 17 mai a eu lieu à Chexbres un séminaire romand pour l'enseignement de l'économie à l'école. Le corps enseignant recevra, cet automne, des fiches pour le maître.

Une commission romande pour l'aide au tiers monde est à la recherche d'instituteurs et d'institutrices pouvant assurer un cours de formation pour instituteurs, cet été au Katanga. Si cette offre vous intéresse, vous pouvez vous adresser à M. Schnekel, école de Saint-Jean.

La commission chargée de la rédaction d'un rapport sur le perfectionnement des maîtres, rapport qui sera présenté au congrès de 1970 à Genève, a déjà « pondu » un premier rapport.

2. Statuts

Le statut futur du Centre de Vernier qui, faute de temps, n'avait pu être discuté lors de la dernière assemblée a fait l'objet d'un débat très animé, tout en restant toujours courtois. Il est maintenant grand temps de tirer un large trait au-dessous des querelles passées pour envisager l'avenir plus sereinement.

En résumé, trois thèses s'opposaient :

1. Le Centre d'information de Vernier est un organe de la SPG, par conséquent il est soumis à un contrôle du comité.
2. Le Centre est un centre SPG mais complètement autonome (c'était la proposition des animateurs du centre).
3. Le Centre de Vernier est le centre SPG, il n'est pas un organe de la SPG, mais le comité a un droit de regard sur sa gestion (c'était la proposition du comité).

Les animateurs du Centre de Vernier refusent catégoriquement tout contrôle du comité. Par conséquent aucune de ces trois propositions n'ayant été acceptée, on en arriva à la solution suivante :

Le Centre de Vernier est complètement autonome mais il n'est plus le centre d'information de la SPG, et par conséquent il ne figure plus dans les statuts.

Cette page étant tournée (un peu amèrement) les derniers articles des statuts furent liquidés très rapidement, si bien qu'à 22 h. 45 l'ensemble des statuts étaient approuvés.

3. Propositions individuelles

Notre collègue Gaille suggère de revenir aux assemblées fixées à 17 h. Le comité pense qu'il faut encore poursuivre quelques fois l'expérience des assemblées à 20 h. 30 avant de prendre une nouvelle décision. Du reste, il ne s'agit pas tellement d'une question d'heure...

Grob rappelle ensuite la création d'une commission pour « l'étude des matières à enseigner », commission très importante qui aura comme tâche de revoir le contenu même de notre plan d'études. A ce jour deux personnes seulement s'étaient engagées. L'adresse pour vous inscrire n'a pas changé : R. Grob, 33, route de Mategnin, 1217 Meyrin, téléphone 41 73 22.

G. M.

TRIBUNE LIBRE

Hommage à un inspecteur

Dans un premier mouvement, j'avais décidé de prendre la plume pour apporter mon grain de sel à la polémique soulevée par l'article : « La paix du travail ».

Après réflexion, j'y renonce, et plutôt que d'écrire une chose inutile de plus, puisque plume en main il y a, je la garderai pour un sujet plus valable : rendre hommage à

M. Maurice Béguin, qui « prendra » sa retraite en juin prochain.

J'ai eu la chance, pendant cinq ans, de travailler « sous les ordres » (terme ô combien inexact) de cet inspecteur remarquable.

Remarquable par le souci qu'il prend de ses classes (il contrôle et conseille les remplaçants).

Remarquable par ses dons dans le domaine de l'arithmétique et du dessin. (Il était chargé de préparer les stagiaires de 3e année à l'enseignement du calcul.)

Remarquable par l'intérêt qu'il porte à chacun des élèves. Au grand sourire qu'il a lorsqu'il leur parle, on sent qu'il a compris avant nous qu'enseigner c'est d'abord aimer.

Ce que j'ai le plus apprécié chez M. Béguin, c'est sa méthode de travail : recherche constante de simplifier au maximum les paperasseries administratives, et surtout la conception libérale de sa profession : jusqu'à preuve du contraire, il donne sa pleine confiance.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore que j'ignore ou oublie, lorsqu'il quittera son poste, M. Béguin laissera un vide longtemps ressenti.

Avec tous mes collègues, je vous souhaite, cher M. Béguin, une retraite heureuse. Je vous remercie de votre collaboration généreuse.

Bien cordialement : *H. Gaille.*

Nous avons reçu...

L'Ecole des parents, centre de consultations familiales et éducatives, 11, Chantepoulet, 1201 Genève, nous a fait parvenir, en même temps qu'un dépliant fort intéressant, les lignes qui suivent, dues à la plume de M. Catala, et qui commentent les différentes activités de l'Ecole des parents ; c'est très volontiers que nous acceptons de les publier.

Un certain nombre d'activités ont été mises sur pied par l'Ecole des parents, que l'on peut grouper en cinq secteurs d'information :

1. **Les cours et cercles de parents**

Ils permettent aux parents (père et mère) réunis en groupe de confronter librement leurs problèmes en présence d'un psychologue qui oriente leurs prises de conscience en faisant déboucher la discussion sur des problèmes généraux d'éducation et de vie familiale, voire même de relations humaines tout court ; dans une telle ambiance rassurante, les parents pourront aborder avec plus de confiance les difficultés qui les tracassent en même temps que les moyens de les surmonter.

2. **Les conférences publiques**

Dans la même optique, mais avec un public élargi cette fois, les exposés de spécialistes du domaine psycho-éducatif sont toujours suivis d'un débat au cours duquel les participants pourront questionner l'orateur, ainsi que confronter voire remanier leur point de vue en fonction de celui d'autres personnes, peut-être plus objectives parce que moins enracinées dans telle ou telle situation particulière ; vu sous cet angle, de la part d'un « semblable » et non plus d'un « supérieur », la remise en question pourra sans aucun doute être plus facilement intégrée. (Notons que sur la demande de groupements d'orientations diverses, les collaborateurs de l'Ecole des parents acceptent d'animer des forums parfois agrémentés de projection de films.)

3. **Les entretiens individuels**

Il arrive pourtant que les problèmes aient pris une ampleur plus importante et que l'angoisse qu'ils engendrent submerge totalement la possibilité réactive des parents ; ceux-ci alors auront peine à exprimer leurs difficultés face à d'autres et il est probable que la culpabilité qu'ils en retireront, si d'aventure ils y parviennent, alimentera tout un système de défenses compromettant plus encore la prise de conscience nécessaire. Dans un tel cas, il apparaît donc nettement préférable qu'un psychologue dialogue personnellement avec ces parents et, en les rassurant, leur permette sinon de traiter, du moins de clarifier la situation traumatisante.

4. **Les publications**

Ce quatrième secteur d'information est destiné avant tout à élargir toujours plus le cercle de personnes qui viennent nous consulter, à faire connaître l'Ecole des parents auprès du grand public, afin que celui-ci apprenne petit à petit à profiter des avantages que peut lui procurer un dialogue constamment ouvert et une orientation propre à prévenir des secousses aux conséquences parfois irréversibles. Dans ce but, des dépliants sont distribués de temps en temps concernant tant notre activité que parfois des problèmes particuliers tels que l'entrée à l'école enfantine ou primaire.

Mais, pour les personnes difficilement atteignables par les autres moyens précités, l'Ecole des parents fait paraître également un certain nombre de publications à caractère directement psycho-éducatif : ce sont les « messages mensuels » (français, anglais, italien, espagnol) qui renseignent les parents sur le développement de l'enfant au cours de ses douze premiers mois de vie, les « messages trimestriels » qui y font suite en traçant les grandes lignes de ce développement de un à trois ans, le « bulletin trimestriel » où prennent place divers articles sur des thèmes généraux de pédagogie familiale, ainsi qu'une rubrique concernant nos activités en cours et une chronique de livres recommandés, pédagogiques ou directement pour enfants. Notons que notre bibliothèque les met à la disposition des parents qui désirent les consulter chez eux.

5. **Les émissions radio-télévisées**

Ce secteur, malheureusement encore peu développé, étant donné le manque d'intérêt — et de subsides, avouons-le — des organismes responsables pour le type d'action que nous entreprenons, consiste essentiellement en dialogues radiophoniques avec des auditeurs de diverses contrées de Suisse romande ; pendant toute la durée de l'émission (« A votre service... ») ceux-ci, peuvent téléphoner au studio de Genève où deux de nos collaboratrices, après quelques minutes de réflexion tentent de répondre le plus judicieusement à leurs questions. Bien souvent d'ailleurs ce premier contact débouchera sur une série d'autres dialogues et aura ainsi permis à des parents peut-être trop anxieux au départ, ou même méfiants, de se libérer et de clarifier plus profondément leur situation. Enfin parfois, bien que trop rarement répétons-le, pour que cela s'avère vraiment positif pour les parents, les portes de la télévision nous sont ouvertes pour participer à un forum sur tel ou tel thème éducatif d'actualité.

B. Català, Ecole des parents.

CINÉMA

A vendre, à prix très avantageux, projecteurs 16 mm sonores, utilisés quelques heures. Occasions uniques. S'adresser au bureau du Journal ou tél. (032) 2 84 67 (heures des repas).

neuchâtel

Une SPN qui travaille...

L'une des commissions créées par l'assemblée des délégués vient de commencer son travail. Il s'agit de celle qui est chargée d'étudier une affiliation éventuelle des jardinières d'enfants à la SPN. Cette commission est présidée par Mlle H. Troesch, de Fleurier.

Fidèle à sa politique de présence, dans le souci d'anticipation défini par la « déclaration d'intention » du Comité central à l'assemblée générale de La Chaux-de-Fonds, la SPN a mobilisé un nombre assez important de ses membres, leur confiant des tâches précises. L'aboutissement de tous ces travaux doit être la définition d'une politique d'association dans tous les domaines qui, de près ou de loin concernent l'enfant, l'éducation, le système scolaire, etc.

Conférence d'automne

A la demande de la SPN, le Département a mis sur pied une commission chargée d'étudier le problème des conférences d'automne. La SPN y est très largement représentée, elle y est même majoritaire.

Cette commission s'est déjà mise au travail. Toutefois, le Comité central a tenu à préciser que les travaux entrepris dès maintenant en vue des conférences 1969 ne sauraient engager la SPN, car ni les sections, ni le Comité central n'ont eu le temps, voire la possibilité d'étudier la question et de constituer un dossier d'idées. En conséquence, les positions que prendra la commission citée ne pourront engager la SPN, provenant d'avis disparates personnels. Dans la pratique, les conférences d'automne 1969 constitueront une sorte de ballon d'essai et permettront à la commission et à la SPN d'avoir une base de discussion concrète.

Il est du reste souhaitable que ladite commission, sous une forme plus restreinte peut-être, devienne permanente, mais cela est encore de la musique d'avenir.

Répartition de départements

Les journaux nous l'ont appris, la répartition des départements entre les conseillers d'Etat a nécessité un groupement différent. C'est ainsi que le Département de l'instruction publique a désormais pour chef M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, qui dirigera également le Département militaire.

La SPN prendra contact dès que possible avec M. Jeanneret, désireuse de maintenir, voire d'intensifier les rapports courtois et fructueux, auxquels M. Clottu avait imprimé un caractère de distinction et d'objectivité.

GB.

Le XXVe Congrès international de l'école moderne s'est tenu à Grenoble, du 1er au 5 avril

Pour la première fois, le Congrès annuel de l'école moderne (pédagogie Freinet) réunissait un nombre limité de participants. Cette nouvelle formule visait à faciliter les contacts entre les quelque 500 travailleurs invités et permettait d'éviter l'envahissement des lieux par une foule de curieux dont la plupart n'étaient pas enseignants.

Dès cette année, les congrès de l'école moderne ne pourront plus être à la fois la rencontre des adeptes du mouvement et une foire pédagogique où les stands d'exposition avoisinaient les classes d'enfants en activité. Il devenait quasiment impossible aux organisateurs d'assurer l'hébergement et le ravitaillement de plus de 1500 personnes...

Il faudra, dès maintenant, faire la distinction entre :

1. **le congrès international annuel,** qui sera la rencontre des responsables départementaux français et étrangers ;
2. **les congrès régionaux,** français ou étrangers, selon la formule des anciens congrès français ;
3. **les stages de pédagogie pratique,** organisés par les groupes de travail régionaux.

En Suisse, le groupe romand de l'école moderne — GREM — se chargera de l'organisation et de l'animation du premier congrès helvétique.

Les réunions de Grenoble ne sont pas restées fermées sur elles-mêmes. Les habitants de cette cité et les touristes ont pu admirer trois expositions remarquables d'intérêt et de qualité :

1. L'exposition : **Art enfantin,** à la Maison de la Culture.
2. L'exposition : **L'expression libre,** au Centre régional de documentation pédagogique.
3. L'exposition : **Les méthodes naturelles en pédagogie,** au Centre socio-culturel du village olympique.

Le public grenoblois a pu ainsi se familiariser avec une pédagogie aujourd'hui recommandée en France et officiellement enseignée dans les Ecoles normales suisses, telles Delémont, Porrentruy ou Yverdon.

Nul doute que le premier congrès suisse de l'école moderne contribuera à mieux faire connaître les buts et les techniques de cette pédagogie libératrice.

M. Robert.

jura bernois

Le Comité central de la Société pédagogique jurassienne s'est réuni à Bienne

Le comité de la SPJ s'est réuni le 8 mai 1969 à Bienne sous la présidence de M. Henri Reber. Au chapitre des affaires courantes, le comité s'est penché sur la participation jurassienne au séminaire de Chexbres. Il a désigné M. Jean Rothen pour représenter la SPJ à la réunion de cette année. Le président Henri Reber participera à la Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique.

L'assemblée des délégués SEB a été fixée au 18 juin 1969 à Berne. La SPJ tiendra une assemblée préalable le 13 juin à 17 h. au Buffet de la Gare à Moutier. Quant aux assises cantonales de Berne, le comité SPJ s'y rendra *in corpore.*

La création dans le cadre de la section Bienne - La Neuveville d'un groupe « Ecole de la vie » a retenu l'attention du comité, lequel patronne moralement et matériellement dans la mesure de ses moyens, toute initiative destinée à promouvoir un renouveau pédagogique. Une vingtaine d'enseignants de la section ont participé à la réunion d'information qui s'est tenue le mercredi 7 mai à Bienne.

Dans les divers, M. Rothen a relevé que le canton de

Berne ne verse aucune subvention en faveur du journal enfantin « Le Crapaud à lunettes », contrairement aux autres cantons romands. Pour remédier à cette lacune, le comité SPJ a mandaté M. Rothen pour s'approcher de la DIP en vue d'obtenir une subvention.

La prochaine séance ordinaire a été fixée au jeudi 21 août.

Fr. E.

La Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire édite...

Répondant au vœu des participants à ses cours, la SJTMRS a décidé d'éditer certains travaux réalisés lors des sessions de travail.

Un premier livret est en vente au prix de Fr. 5.—. Intitulé « Bois », il comprend la description et le plan d'une cinquantaine d'objets en bois proposés par M. Roger Droz, maître de travaux manuels, et réalisés lors d'un cours de base.

Commande par carte postale au secrétaire : Michel Cerf, instituteur, 2892 Courgenay.

6e Championnat scolaire jurassien d'athlétisme

L'Association jurassienne des maîtres de gymnastique a confié à Laufon le soin d'organiser le 6e Championnat scolaire jurassien d'athlétisme. La manifestation a été fixée au samedi 20 septembre 1969. Comme par le passé la sélection sera effectuée par les chefs d'arrondissement en prenant en considération les résultats obtenus lors de l'examen de gymnastique de fin de scolarité. Le championnat comprendra les disciplines suivantes : courses 80 m. et 1000 m., jet du boulet 4 kg., sauts longueur et hauteur. Les 36 meilleurs écoliers des districts jurassiens et de Bienne participeront à la finale.

Société pédagogique jurassienne

Assemblée préalable, vendredi 13 juin 1969, à 17 h., à Moutier, Hôtel de la Gare.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal de la dernière assemblée des délégués à la SEB ; 2. Orientation et discussion des tractanda de l'assemblée des délégués SEB du 18 juin à Berne ; 3. Divers. Comité central SPJ : *H. Reber,* président.

« L'Ecole de la vie », section Bienne - La Neuveville

La première réunion d'information de la nouvelle section « Ecole de la vie » de Bienne - La Neuveville s'est tenue le 7 mai à Bienne sous la présidence du collègue Lucien Chevrolet de La Neuveville, initiateur du mouvement dans le Jura-Sud. Une vingtaine d'enseignants ont établi les premiers contacts, indispensables à la réussite d'une telle entreprise. Trois groupes de travail, correspondant aux trois degrés d'âge, ont été formés. Dans certaines localités, des maîtres ont déjà accueilli dans leurs classes des collègues intéressés aux réalisations de l'école nouvelle.

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 25 juin 1969, à 14 h. 15, au Collège des Tilleuls, bâtiment sud, à Bienne.

Pensons-y !

Nos organes corporatifs — officiels ou non — ont publié récemment les cours d'été et d'automne qu'organise la SSMG à l'intention du corps enseignant.

J'invite les collègues jurassiens et jurassiennes à s'inscrire nombreux à ces cours de perfectionnement, comme aussi à ceux de la Société jurassienne des maîtres de gymnastique : il y a toujours de la matière à puiser pour faire bénéficier nos élèves d'un enseignement vivant et varié.

Parmi les critères à appliquer lors du choix des participants et participantes à notre cours de ski des Crosets - Val-d'Illiez à fin décembre, il sera précisément tenu compte de l'effort des maîtres et maîtresses jurassiens qui auront cherché à se perfectionner dans quelque domaine que ce soit de l'éducation physique.

Les formules d'inscriptions sont à demander à M. Jean Petignat, 2905 Courtedoux.

H. Girod, inspecteur cantonal de gymnastique.

Vingt-cinq années de service de M. Terrier professeur à l'Ecole normale de Delémont

Mardi 20 mai 1969, une petite cérémonie a permis à l'Ecole normale de fêter les vingt-cinq années de service de M. Georges Terrier, professeur de mathématiques.

On se souvient qu'après de nombreux remplacements, M. Terrier avait enseigné les mathématiques et diverses disciplines à l'Ecole secondaire des filles de Delémont. En 1947, il avait été nommé directeur de cet établissement et, en 1952, avait été appelé à remplacer M. Armand Droz, mis au bénéfice de la retraite, au poste de professeur de mathématiques, de chant, de géographie et d'écriture de l'Ecole normale.

Au cours de cette manifestation de reconnaissance, M. Maurice Petermann, président de la Commission des écoles normales, félicita et remercia M. Terrier. M. Tschoumy présenta les vœux de l'école et du Conseil exécutif, alors qu'une élève fleurissait Mme Terrier. Au cours de la cérémonie, M. Michel Girardin, maître d'application et M. Terrier présentèrent les expériences du Centre d'information mathématique à l'école primaire et la reconversion de l'enseignement de la mathématique au niveau des études secondaires supérieures. Les applaudissements recueillis par M. Terrier témoignèrent combien les élèves appréciaient la jeunesse pédagogique de leur professeur de mathématiques, capable de reconversion après vingt-cinq ans d'activité. Que M. Terrier trouve ici l'expression de nos félicitations pour cette brillante première étape pédagogique.

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin
Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 21.— ; ÉTRANGER Fr. 25.—

divers

Stage de photographie dans l'éducation

Les CEMEA organisent un stage de « photographie dans l'éducation », du samedi 5 juillet au samedi 12 juillet 1969, à la colonie de vacances de Bellevue-sur-Bevaix (NE).

Buts et programme du stage :

Ce stage s'adresse aux éducateurs, moniteurs, animateurs et enseignants, qui désirent s'initier à la photographie dans des buts éducatifs.

Le programme comprendra plusieurs activités, qui conduiront les stagiaires à découvrir différentes techniques simples, nécessitant souvent un matériel modeste tout en permettant un maximum d'exploitation sur le plan pédagogique.

Parmi les activités prévues, citons :

— emploi d'un appareil photographique
— les techniques de la prise de vue
— aménagement d'un laboratoire improvisé et d'un laboratoire fixe
— développement des pellicules et reproduction sur le papier
— construction d'un agrandisseur improvisé et utilisation d'un agrandisseur
— fabrication de diapositives noir-blanc et projection
— création de photo-contact géantes
— initiation à différents procédés photographiques et de reproductions simples.

Des exposés pédagogiques et techniques soutiennent les réalisations pratiques du stage et, en outre, certains exposés aborderont aussi les thèmes suivants :

— la photographie dans l'éducation et dans la vie collective
— l'analyse de l'intervention de l'éducateur dans les activités photographiques
— la présentation d'une documentation.

Conditions d'admission :

La participation au stage ne demande aucune connaissance préalable de la photographie, le programme étant conçu en fonction d'une exploitation pédagogique et non pas en fonction de l'acquisition de connaissances techniques complexes. Les participants s'engagent à suivre le stage dans son ensemble et acceptent les formes de la vie collective et les tâches matérielles qu'elles comportent, cette formule permettant un travail intensif dans les meilleures conditions possibles.

Conditions financières :

Prix du stage : Fr. 135.— (frais d'alimentation, d'hébergement et d'enseignement compris). Les stagiaires sont logés en dortoirs. Les frais de voyage, de maladie ou d'accident sont à la charge des participants. Le montant est à verser au CCP 12 - 10351, Association suisse des CEMEA, à Genève, dès réception de la convocation.

Pour tous **renseignements,** s'adresser à :

Secr. gr. vaudois, av. de Rumine 47, **Lausanne,** Téléphone (021) 22 40 09.

Jean-Laurent Billaud, Carrels 17, **Peseux** (NE), Téléphone (038) 7 85 38.

Joseph Deschenaux, route de St-Julien 79, **Carouge** (GE), Téléphone (022) 43 57 45.

André Grillet, chemin des Esserts 14, **Petit-Lancy** (GE), Téléphone (022) 42 68 22.

Correspondance scolaire

Avec la rentrée d'avril, plusieurs d'entre nous ont de nouveaux élèves. Il nous faut donc des correspondants qui aient le même âge et les mêmes intérêts que notre équipe.

Remplissez la formule ci-dessous que vous envoyez le plus tôt possible à : Mme Germaine De Crousaz, Saint-Paul 8, 1004 Lausanne.

DEMANDE DE CORRESPONDANCE SCOLAIRE

Nom : Prénom :

Adresse exacte, No postal :

Genre de classe : âge des élèves : année(s) :

Nombre de filles : de garçons :

Contrée désirée :

Echanges proposés : lettres, textes libres, journal de classe, dessins, peintures, albums, photos, clichés, bandes magnétiques : vitesse :

Autres souhaits :

(Soulignez ce qui convient)

En l'honneur du 50e anniversaire de l'OIT

Le rôle et l'activité de l'OIT

La création de l'OIT

C'est la Conférence de la Paix de 1919 qui a créé l'**Organisation Internationale du Travail ;** sa constitution primitive faisait partie intégrante du Traité de Versailles. Il faut reconnaître que les hommes qui ont pris l'initiative de fonder cette organisation, qui s'est très tôt établie à Genève, ont su faire preuve d'originalité. Ils ne l'ont en effet pas créée comme une simple institution intergouvernementale, mais ils y ont associé directement les employeurs et les travailleurs par l'intermédiaire des organisations patronales et des syndicats ouvriers. C'est cette réunion de représentants gouvernementaux et de délégués patronaux et ouvriers qu'on appelle le système du **tripartisme** et qui constitue l'une des caractéristiques et originalités de l'OIT.

Beaucoup d'instituteurs et pasteurs hollandais aimeraient **louer votre maison** pendant les vacances. Echange possible.

E. Hinloopen, maître d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Hollande.

Ce système, en intéressant directement à l'activité de l'OIT les organisations patronales et ouvrières, et en leur donnant des pouvoirs de décision, a assuré à cet organisme une influence qui lui a permis jusqu'à présent de surmonter les crises graves, comme par exemple la crise résultant de la seconde guerre mondiale.

Seul organe de la défunte Société des Nations à avoir survécu à la seconde guerre mondiale, l'OIT est devenue en 1946 la première institution spécialisée associée aux Nations Unies. Fondée en 1919 par 45 membres, elle en compte 119 en 1969.

Alors qu'à l'origine, l'organisation était principalement constituée de pays industrialisés de l'Occident, la situation a radicalement changé ; un grand nombre de pays sont devenus indépendants dans le monde et ils ont trouvé progressivement l'accès à cette institution spécialisée. A partir de 1960, presque tous les Etats africains y ont adhéré. On peut donc dire qu'avec ses 119 membres, l'OIT est devenue véritablement une organisation **mondiale ;** l'ensemble des relations sociales de tous les pays du monde, avec leurs régimes les plus divers, tombe dans son domaine d'activité.

Le rôle et l'activité de l'OIT

La paix ne saurait être uniquement assurée par des traités politiques ou des pactes de désarmement conclus entre nations. Elle se fonde également sur la justice sociale, c'est-à-dire sur le bien-être économique et social de tous les pays du monde, sur des conditions de travail et de rémunération satisfaisantes, sur des possibilités d'emploi suffisantes et un niveau de vie décent. C'est dans cet esprit et pour réaliser cet idéal dans son domaine que l'Organisation Internationale du Travail a été créée.

Son domaine d'activité comprend pour l'essentiel :

— l'adoption de **normes internationales du travail** destinées à orienter l'action des pays membres vers la réalisation de ses objectifs ;
— la mise en œuvre d'un vaste programme de **coopération technique** internationale visant à aider les gouvernements à donner une application pratique à ces politiques ;
— l'exécution de **programmes de formation,** d'enseignement, de recherche et de publication venant appuyer les autres formes d'action.

Une des fonctions les plus essentielles et les plus importantes de l'OIT consiste donc à **élaborer des conventions et des recommandations internationales** fixant des normes minima de travail. Les Etats membres qui ratifient les conventions ont l'obligation d'en appliquer les dispositions. Les recommandations, qui n'appellent pas la ratification, servent à orienter la politique, la législation et la pratique dans le domaine considéré.

De 1919 à 1968, la Conférence Internationale du Travail a adopté 128 conventions et 132 recommandations qui forment ensemble le **Code international du travail.** Elles portent sur une gamme très étendue de questions sociales intéressant notamment la protection des droits fondamentaux de l'homme (liberté d'association, abolition du travail forcé, élimination de la discrimination en matière d'emploi), l'administration du travail, les relations professionnelles, la politique de l'emploi, les conditions de travail (durée du travail, travail de nuit, travail des femmes et adolescents, etc.), la sécurité sociale, l'hygiène et la sécurité du travail. Des milliers d'obligations internationales ont été acceptées sur la base de ces conventions.

Bien que cette œuvre législative ait eu son utilité au début de l'organisation et qu'elle ait exercé une influence certaine, des critiques ont pu être émises à l'encontre de cette activité. Par excès d'idéalisme, des droits exagérés ont été mentionnés dans les projets de conventions, de sorte que beaucoup d'Etats, même industrialisés, se sont vus dans l'incapacité de les ratifier. Le programme et la législation de l'OIT contiennent un catalogue impressionnant de libertés et de droits qu'il faut protéger, mais on peut se demander si ce long répertoire des droits sociaux n'est pas conçu de façon un peu unilatérale. Les droits et les libertés, en effet, ne peuvent exister dans le vide ; ils doivent être ancrés dans un fond sociologique et économique, sans quoi ils ne seraient que des mots vidés de leur sens. Mais pour disposer d'un tel fond, il faut que le bénéficiaire des droits et des libertés fasse preuve en contrepartie d'un certain sens des responsabilités, de l'ordre et de la discipline.

Certes, les hommes ont droit à la santé, à la protection contre la vieillesse et les risques d'invalidité, etc., mais aucune doctrine sociale ne peut permettre ni à l'Etat national, ni à une organisation internationale de répartir plus que les richesses que son économie met à sa disposition.

L'aide technique

C'est pourquoi nous estimons qu'il faut mettre l'accent sur le deuxième domaine important de l'activité de l'OIT, qui a pris une importance particulière depuis 1945, à savoir **l'aide technique** aux pays moins développés.

C'est dans ce domaine que l'OIT peut agir le mieux pour rapprocher ses 119 membres du point où l'on peut parler de niveaux de vie comparables avec le plus de réalisme. Ce programme de coopération technique mérite même d'occuper la première place dans les activités de l'OIT, et c'est ce qu'il est en train de devenir d'ailleurs. A l'heure actuelle, déjà, une bonne moitié du budget de l'OIT est consacrée à cette aide technique, ainsi qu'aux besoins d'enseignement et de formation qui sont la clé du développement économique. Afin de promouvoir ce développement économique et social, l'OIT est à l'œuvre dans plus de 90 pays où se déroulent plus de 250 projets de coopération technique avec le concours de quelque 600 experts. En 1968, plus de 20 millions de dollars ont été affectés à ces projets de coopération technique. En 1969, c'est à 50 millions que s'élèvera le total des fonds consacrés à cette tâche.

Dans le même esprit, l'OIT a donné en 1969 le coup d'envoi, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, à son programme mondial de l'emploi. Il s'agira de développer les systèmes de formation et de relever le niveau de l'emploi par tous les moyens dont disposent les gouvernements, les associations industrielles et agricoles, les institutions commerciales et financières, les établissements d'enseignement. Cette tâche est d'autant plus importante qu'en 1970 et 1980, c'est par centaines de millions que des personnes en âge de travailler arriveront sur le marché de l'emploi, pour la plupart en Asie, en Afrique et en Amérique Latine.

L'OIT et la Suisse

La Suisse n'a ratifié qu'une partie des conventions élaborées par l'organisation ; il ne faudrait pas pour autant que des questions de détail nous masquent l'essentiel. Et l'essentiel, c'est qu'en Suisse, les droits fondamentaux sont réellement et pleinement garantis. Mieux encore, il convient de rappeler que notre pays a fait œuvre de pionnier pour la reconnaissance de certains des droits proclamés par la suite par l'OIT. La Suisse a en effet été le premier pays en Europe à proclamer la liberté d'association, le premier aussi qui ait ancré la convention collective du travail dans sa législation et qui a développé d'une manière si efficace la conception de la paix du travail.

A l'heure actuelle, près de 1350 conventions collectives sont en vigueur dans notre pays ; nous leur devons de bénéficier de la paix du travail et de n'avoir pratiquement plus connu de grèves depuis la dernière guerre, un bien-être sur lequel il paraît superflu d'insister.

Il est, de plus, heureux que la Suisse, pays hôte de la conférence du travail, puisse offrir aux délégués venant de nombreux pays, des plus différents du point de vue politique et social, une atmosphère de travail calme et détendue. La politique de neutralité de la Suisse lui permet d'entretenir des relations amicales et fécondes de part et d'autre avec tous les Etats épris de paix et d'offrir ses bons offices sans la moindre condition. Les bonnes relations humaines entre les différents éléments de la population suisse peuvent également être montrées en exemple ; c'est une contribution que la Suisse peut offrir à l'OIT pour permettre l'instauration de relations analogues dans le plus grand nombre de pays.

Cinquante ans au service du progrès social

Il y a cinquante ans, au terme de la Première Guerre mondiale désastreuse et meurtrière, la Conférence de la paix adoptait la partie XIII du Traité de Versailles, qui est devenue la Constitution de l'Organisation internationale du travail.

Le siège de cette organisation est à Genève.

Pourquoi Genève ? Parce que le professeur Rappard avait l'oreille de ceux qui décidaient à l'époque, spécialement du président Wilson. Le fait que le siège de l'ancêtre, l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, ait également été fixé en Suisse au début de ce siècle, mais à l'autre extrémité bâloise, a peut-être aussi joué en notre faveur. D'autant plus que l'on doit à cette association les premières conventions internationales du travail. La neutralité, garantie dans la Constitution fédérale et assurée par une armée de milice valable, a probablement aussi été un argument de choix, alors que la Belgique était sur les rangs et avait même de sérieuses chances de l'emporter.

Cette organisation permanente comprend : a) la Conférence générale des représentants des membres, qui est l'organe souverain, réunie chaque année, à Genève en général ; le Conseil d'administration, qui est l'organe directeur ; le Bureau international du travail, autrement dit le secrétariat, à la tête duquel est le directeur général, élu par le Conseil d'administration de qui il reçoit ses instructions et vis-à-vis de qui il est responsable. D'autres organes importants ont été créés par la suite, les commissions d'industrie ou assimilées d'abord et les conférences régionales ensuite.

L'organisation est basée sur deux principes : l'universalisme et le tripartisme.

C'est la seule organisation internationale d'Etats qui prescrit par exemple dans la constitution que la délégation de chaque Etat membre à la conférence générale sera composée de quatre représentants, dont deux seront les délégués du gouvernement et dont les deux autres représenteront respectivement les employeurs d'une part et les travailleurs d'autre part. Ce même principe s'applique également dans tous les autres organes de l'OIT.

Cette égalité de droit dans la discussion et la prise des décisions explique que les travailleurs tout spécialement, mais aussi les employeurs, ont les plus grandes raisons de jubiler en l'honneur d'une organisation internationale unique dont la justice sociale est l'objectif fondamental et dans laquelle ils ont la possibilité de faire valoir leur influence.

Pour la première fois dans les annales diplomatiques, des travailleurs furent désignés par leur gouvernement pour participer activement à l'élaboration d'une nouvelle organisation à but social dans la fameuse Commission de législation internationale. Samuel Gompers, le sage conducteur spirituel de la Fédération américaine du travail — plus connue sous le nouveau sigle AFL-CIO — eut même l'honneur de présider la commission spéciale désignée dans ce but par la Conférence de la paix. Léon Jouhaux, secrétaire de l'ancienne CGT française indépendante et libre, a lui aussi laissé sa marque indélébile et celle du syndicalisme international dans la partie XIII du Traité de Versailles, devenue la Constitution de l'OIT.

Ce n'était que justice. En 1914 déjà, au début de la Première Guerre mondiale, l'AFL de Gompers revendiquait la prise en considération de l'économique et du social dans le futur traité de paix qui devait nécessairement suivre le grand massacre.

A quelques reprises aussi la valeureuse Fédération syndicale internationale (FSI), sacrifiée inutilement plus tard sur l'autel d'une unité factice dans l'euphorie de la victoire alliée, se prononça à quelques reprises dans le même sens, lors de congrès tenus à Leeds et à Berne, en pleine guerre mondiale.

Ainsi que l'écrivait fort justement dans un rapport de 1963 une grande entreprise américaine spécialisée dans l'organisation scientifique du travail et chargée de conseiller le Conseil d'administration du BIT en ce qui concerne la réforme des structures et des programmes : « En termes simples, la mission de l'OIT consiste à améliorer la situation des travailleurs dans le monde entier. »

Cette constatation raisonnable d'un institut privé peu suspect de sympathie particulière pour les travailleurs et bien moins encore pour les syndiqués, corrobore ainsi notre propre opinion.

Le préambule à la Constitution de l'OIT considère que l'amélioration des conditions de travail est une tâche urgente. Les principaux champs d'action à prospecter sont ensuite énumérés. Retenons-en les plus importants : la lutte contre le chômage, la réglementation des conditions de travail, la négociation collective, la conciliation et l'arbitrage, la liberté syndicale, les assurances sociales, la protection contre les accidents, les maladies générales et professionnelles, l'égalité de traitement au-delà de la couleur, de la race ou du sexe, etc.

Parmi les moyens de conduire aux améliorations souhaitées, il faut mentionner les innombrables publications substantielles éditées par le Bureau international du travail.

Mais ce sont les moyens de la convention internationale du travail ou de la recommandation qui conduisent le plus rapidement à des protections tangibles. Pour qu'une convention acquiere force de loi, il faut qu'elle soit ratifiée. Reconnaissons-lui pourtant la force intrinsèque d'exemple, même dans les pays qui ne l'ont pas fait. Quant à la recommandation, elle sert de guide aux Etats membres.

Outre les très intéressantes activités des commissions d'industrie ou des conférences régionales qui mettent en présence les trois parties intéressées dans le champ plus restreint d'une profession ou d'une région, l'action pratique dans les pays en voie de développement prend une place toujours plus prépondérante dans les programmes. Une coopération technique qui répond particulièrement bien aux aptitudes et à la mission de l'OIT vouée au progrès social. Les investissements de quelque 128 millions de dollars ont largement contribué au développement effectif des régions les plus démunies et, par voie de conséquence, à l'amélioration des niveaux de vie dont dépend dans une grande mesure la vente de nos produits finis de qualité.

Si tous les travailleurs ont de quoi se réjouir en cette année de jubilé, l'OIT a le devoir de poursuivre énergiquement l'action en faveur du progrès et de la sécurité sociale, qui sont ses raisons d'être.

Jean Möri,
vice-président travailleur
du Conseil d'administration du BIT.

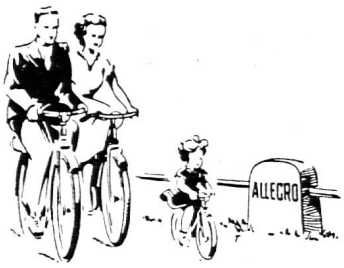

Grands et petits, ils roulent tous sur

ALLEGRO

Chemin de fer
Lausanne - Echallens - Bercher

Des nombreuses promenades dans la belle campagne vaudoise.

L'A.V.T.P. a balisé plus de 70 itinéraires au départ de notre ligne !

Billets du dimanche et circulaires toute l'année.

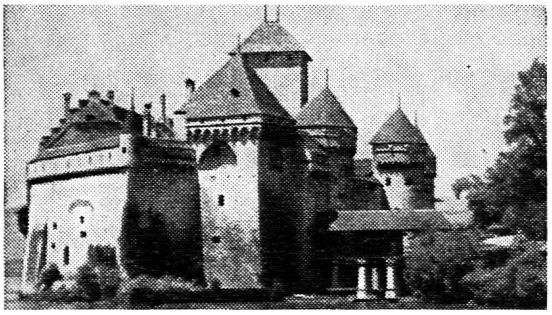

VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux
Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

Autobus lausannois S. A.

Pour toutes vos sorties adressez-vous en toute confiance à notre maison. Nous organisons toute l'année des excursions et voyages en Suisse et à l'étranger.

1, rue Centrale, LAUSANNE, tél. 23 93 31.

Cabane-Restaurant de
Barberine

s/Châtelard-Valais **Tél. (026) 4 71 44** ou **8 14 56**

Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour les écoles. Soupe - dortoirs, sommiers métalliques avec matelas et couvertures. Café au lait ou chocolat le matin, Fr. 5.— par élève. Prix spéciaux pour sociétés ; restauration. Chambre et pension à prix modérés. GARE de Finhaut au col de la Gueulaz en autocar et de là à 1 h. 20 de Barberine.
Bateaux à disposition.

Se recommande **EDOUARD GROSS, propr.**

TOUR DE GOURZE Altitude 930 m.

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes, accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully : une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet ; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles) ; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET.
Téléphone sous Tour de Gourze 97 14 74 Poste de Riex s/Cully

FRANCHES-MONTAGNES

Deux colonies de vacances aménagées dans d'anciennes fermes...

LE PRÉDAME 90 places
FORNET-DESSUS 65 places

Tout confort, douches, chauffage central.
Se prête très bien pour séminaire ou « école à la montagne ».
Sérieuses références à disposition

Pour tous renseignements :

Rod. Simon, gérant, **2718 Lajoux.** Tél. (032) 91 91 65

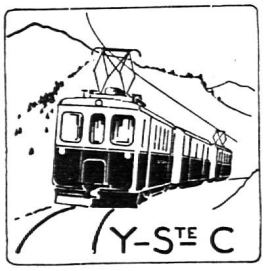

La course d'école idéale !

Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon. Tél. (024) 2 62 15.

Les élèves aiment manger au restaurant

Une course d'école est encore plus belle si elle comprend un repas en commun dans un restaurant sympathique.

Après le grand air, les enfants aiment pouvoir se reposer et faire un bon repas à une table accueillante et dans une salle où ils sont à l'aise.

Les restaurants DSR vous offrent toujours une cuisine simple mais savoureuse, à **des prix DSR.** Et, bien sûr, une quantité de jus de fruits et d'eaux minérales, **source de santé pour tous.**

Mettez DSR à votre programme. Notre secrétariat, à Morges, 23 rue Centrale, vous renseignera sur nos conditions avantageuses.

BETTMERALP

(VS) 1950 m. alt.

Terrasse ensoleillée près du grand glacier d'Aletsch avec vue magnifique sur les montagnes. Convient particulièrement pour écoles et sociétés comme centre d'excursions à Riederalp, Riederfurka, Aletschwald, ainsi que pour Bettmer— et Eggishorn et Märijelen.
En 10 min. de la station Betten FO, un téléphérique (50 pers.) vous amène à Bettmeralp.

Pour tous renseignements :

Téléphérique ainsi que l'Office du tourisme, **3981 Bettmeralp - Betten.**

La clinique de logopédie

Lausanne

cherche pour la rentrée des vacances d'été ou date à convenir

un instituteur (trice)

de degré inférieur primaire (classe d'environ 15 enfants de 7-10 ans).

Occasion poste d'avenir pour personne intéressée et dynamique ;

une institutrice enfantine

(classe de 5 à 7 enfants entre 3-5 ans)

Qualités requises : caractère gai, ouvert, sensible et dynamique.

Travail en équipe avec médecin, logopédistes, psychologues et éducatrices, nécessitant des méthodes de pédagogie modernes. Conditions à discuter selon formation.

Faire offres avec photo et curriculum vitae à :

Clinique de logopédie
Chemin de la Batelière 9
1007 Lausanne
Tél. 26 74 72

Le Collège Protestant Romand

La Chataigneraie

Founex/Vd

cherche

professeurs

pour

Français et latin — Mathématiques et physique — Géographie et histoire.

Qualification : diplôme universitaire ou certificat équivalent.

Entrée en service : septembre 1969.

Salaire : conditions d'engagement et prestations sociales favorables.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae.

Anzeindaz - Refuge Giacomini

Etablissement confortable — Dortoirs séparés — Prix modérés

Transport officiel car Barboleusaz-Solalex,

jeep Solalex-Anzeindaz

Tél. (025) 5 93 50 Au centre de la réserve fédérale de chasse

Rodolphe Giacomini, guide.

Pour les machines cartonnage et reliure, adressez-vous à la fabrique de machines

Jos. Hunkeler
4806 Wikon

Tél. (062) 8 19 68

cisailles à carton — massicots — presses grand choix

Téléphérique du col de la Gemmi

Sporthotel Wildstrubel 2322 mètres

Tél. (027) 6 42 01

L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles.

Tous les dortoirs avec matelas mousse. Nouvelles installations sanitaires.

Nous conseillons aux maîtres d'écoles de faire la montée du côté valaisan avec le téléphérique et la descente à pied à Kandersteg en empruntant le facile chemin d'excursions.

Prospectus avec prix à disposition.

Léon de Villa, prop.

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La CAISSE-MALADIE qui garantit actuellement plus de 1700 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE.
Tél. 23 85 90

VISITEZ
LE CHATEAU
DE VALANGIN

(Canton de Neuchâtel)

Conditions spéciales pour classes primaires

Une attraction unique...
Le chemin de fer touristique à vapeur Blonay-Chamby

circule à l'intention des écoles chaque vendredi du 6 juin au 4 juillet 1969

Prix: SC Fr. 1.20 DC Fr. 1.60 Minimum de participants: 60

Correspondance Vevey-Blonay par le Chemin de fer Vevey-Blonay-Les Pléiades

Horaire:							
Blonay	10.15	11.55	14.30	Chamby	10.40	13.50	15.30
Chamby	10.30	12.10	14.45	Blonay	10.55	14.05	15.45

Les trains circulent seulement après entente préalable avec le chemin de fer touristique, tél. (021) 27 95 29 ou 26 82 53

Deux assurances
de bonne compagnie

Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

**Rabais sur
les assurances accidents**

Brevet pour l'enseignement de la musique dans les écoles secondaires du Canton de Vaud

Si le nombre des inscriptions est suffisant, une classe pour l'enseignement de la musique va s'ouvrir en septembre prochain.

Ouverture des cours le 15 septembre 1969.

Délai d'inscription le 3 septembre 1969.

Les intéressés peuvent demander les conditions d'admission et le programme de ces cours au

Secrétariat du Conservatoire de musique de Lausanne, 6, rue du Midi, tél. (021) 22 26 08.

Visitez la région de First
(alt. 2200 m.)

centre de courses avec une vue incomparable sur les sommets et les glaciers de Grindelwald.

Prix réduits pour courses d'école.

Renseignements: tél. (036) 3 22 84.

auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

**GLUNTZ Pierre Tél. (021) 91 61 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)**

du chalet-à-gobet

Votre but de course!

MT-PÈLERIN
900 m.

à 10 minutes
par le nouveau funiculaire

LES PLEIADES
1400 m.

à 45 minutes
par train à crémaillère

Tout le Léman est à vos pieds

VEVEY 380 m.

Places de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la direction: tél. (021) 51 29 12 et 51 29 22

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau et le Jura

Champs de narcisses en mai et juin

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 B E R N E

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A. Montreux